

PRÉFÉRENCE FLASH INFOS

Numéro 87 - Mars 2021



AGENDA

 **24 mars 2021**
Préférence-4C : réunion
du groupe ingénierie

 **7 avril 2021**
COFIL réseau F2A

DIRECTRICE DE LA RÉDACTION
Gwenaëlle LEPAGE,
Présidente de Préférence

COMITÉ DE RÉDACTION
Claire Delaye, Jacques Réodo,
Eric Nigay, Valérie Huré,
Brigitte Pottier.

Faites-nous parvenir vos articles
claire.delaye@agrosupdijon.fr

preference-formations.fr



PLAN DE MODERNISATION : HYBRIDATION DES FORMATIONS

LE PARCOURS «TAILLE DES ARBRES
FRUITIERS» EN PASSE D'ÊTRE RETENU

Dans notre précédent numéro, nous vous présentions les objectifs du plan d'hybridation des formations professionnelles mis en place par le Ministère du travail dans le cadre du plan de relance.

Depuis, le travail s'est poursuivi et nous avons pu proposer 3 idées de parcours à hybrider pour faire partie des 15 choisis au niveau national, tous secteurs confondus :

Un parcours est basé sur la mise en œuvre des opérations de suivi des cultures. Le second traite du travail des fruits et légumes en atelier agroalimentaire et en cuisine collective. Le dernier concerne la taille des arbres fruitiers.

La mobilisation de Gwenaëlle Lepage, Frédéric Reymondon et Christophe Auboueix ainsi que de formateurs spécialisés autour d'Eric Nigay a permis d'aboutir à des ébauches de scénarii qui ont été présentés au cabinet Wavestone le 5 mars dernier.

Nous avons également dû estimer l'impact de chacun d'entre eux en termes de quantité de personnes potentiellement utilisatrices dans nos formations. La tension sur les recrutements dans les métiers visés est également un élément déterminant dans la sélection des projets.

À la suite de ces échanges, le parcours «taille des arbres fruitiers» destiné au secteur agricole (arboriculteurs et polyculteurs) et aux professionnels du paysage, est en voie d'être retenu par le Ministère du travail pour la suite du programme.

Le travail devrait donc se poursuivre. Il nécessitera la mobilisation de compétences au sein des établissements du réseau qui souhaiteront s'engager dans cette action.

PRÉFÉRENCE-4C

UN COPIL CONSACRÉ À LA TARIFICATION
ET LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Le comité de pilotage s'est déroulé le 4 mars 2021. Il a réuni environ la moitié des établissements engagés. Après un point par Laure NITSCHELM, cheffe d'action, sur l'avancée des productions permettant à terme les dépôts en propre du dossier d'habilitation par chaque établissement, le COFIL a abordé 2 points fondamentaux : la répartition géographique et la tarification.

Si le travail autour du tarif est toujours en cours car étroitement liée à la formalisation du modèle économique, le copil a d'ores et déjà acté que des tarifs différents entre animaux de rente et animaux de compagnie seront certainement proposés.

La répartition géographique a été réglée en laissant le choix au bénéficiaire du lieu où il ira se former.

Ainsi, une entrée unique (site internet) lui permettra au regard de critères qui lui sont propres (rente ou compagnie, catégorie(s) recherchée(s) et région) d'accéder à la liste des sessions correspondantes lui permettant in fine de se mettre en contact avec l'établissement qui propose cette session.

Contact : laure.nitschelm@educagri.fr

Vue d'ensemble : un programme sans précédent financé par l'Etat pour accélérer la transformation et la digitalisation de la formation

POURQUOI ?	QUOI ?	COMMENT ?
<ol style="list-style-type: none">La crise COVID a révélé à la fois le retard de la France en matière de digitalisation de la formation et la forte capacité d'adaptation des organismes de formation et CFA face au confinement.Elle a également révélé une fracture numérique importante, facteur de grandes inégalités.Dans un contexte sanitaire toujours incertain, il y a urgence à se saisir du mouvement initié pendant la crise pour accélérer la digitalisation / hybridation de la formation.	<p>Vers un nouveau modèle de formation reposant sur :</p> <ul style="list-style-type: none">L'intégration plus forte des supports en ligne, des technologies immersives, des sciences cognitives... dans le cadre de parcours hybrides.Des apprentissages en situation de travail encadrés.Une personnalisation accrue des parcours de formation.Une dynamique de mutualisation des ressources numériques.	<p>L'Etat investit massivement dès 2021 pour :</p> <ul style="list-style-type: none">Généraliser la mise à disposition d'une plateforme de type LMS aux apprenants.Favoriser l'émergence de modules digitaux, y compris immersifs, intégrés à des parcours hybrides de formation.Soutenir l'accompagnement et la professionnalisation des organismes de formation & CFA en matière d'hybridation.Soutenir l'émergence et l'équipement de lieux ressources accessibles aux apprenants, organismes de formation & CFA.Construire un cadre de veille, de R&D, de partage sur les innovations...

Contacts : Gwenaëlle LEPAGE - Eric NIGAY